

Âge médian de décohabitation : âge auquel plus de 50 % des jeunes natifs d'Ile-de-France (nés et résidant dans la région) ne vivent plus chez leurs parents.

L'**âge moyen à l'accouchement** est la somme des âges pondérés par les taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur mesure l'âge moyen auquel les mères donneraient naissance à leurs enfants si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés. Comme l'indicateur conjoncturel de fécondité, il neutralise les effets de structure par âge.

Couple : au sein d'un ménage, c'est un ensemble formé de deux personnes de 18 ans ou plus sauf exception, qui partagent la même résidence principale et qui répondent à au moins l'un des critères suivants : ils déclarent tous les deux vivre en couple ou être mariés, pacsés ou en union libre. Les couples ainsi constitués à partir des réponses au questionnaire du recensement sont des couples de fait.

Une **famille est dite nombreuse** lorsqu'elle compte trois enfants ou plus à la maison, et très nombreuse avec quatre enfants ou plus. On s'intéresse aux familles nombreuses comportant au moins un enfant encore mineur résidant au logement des parents.

Un **foyer monoparental** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans.

Hors ménage : les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. En Ile-de-France, quatre immigrés sur dix ont acquis la nationalité française.

Indépendant ou décohabitant : vivant en logement autonome.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés. C'est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée.

Logement (parc) social : les logements du secteur social sont :

- les logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte - SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ;
- les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM.

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les **ménages complexes**, au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Une famille comprend au moins deux personnes et elle est constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les enfants d'une famille doivent être célibataires (et eux-mêmes sans enfant).

Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation, mais il est difficile de mettre en évidence une configuration type de ces ménages.

Au sens du recensement de la population, un ménage complexe se définit par rapport aux autres types de ménages.

Il s'agit d'un ménage au sens du recensement qui n'est pas :

- une personne seule dans le logement ;
- une famille monoparentale, c'est-à-dire un ménage composé d'un adulte et d'un ou plusieurs enfant(s) ;
- un couple sans enfant ;
- un couple avec au moins un enfant.

Le classement par **mode de cohabitation** s'appuie sur les définitions suivantes :

- un couple, au sens du recensement de la population, est composé de deux personnes de sexe différent qui cohabitent dans la même résidence principale. Les couples sont des couples de fait, les conjoints pouvant être mariés ou non ;
- un enfant d'une famille désigne toute personne légalement célibataire, sans enfant ni conjoint au domicile, vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s). Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille ;
- un parent d'une famille monoparentale est un parent résidant sans conjoint avec son ou ses enfant(s).

Évolution des **modes de vie** : elle correspond à la combinaison des évolutions de modes de cohabitation, et pour chaque mode de cohabitation, genre et âge donnés, à l'évolution du nombre de personnes du ménage.

Natif d'Ile-de-France : nés et résidant dans la région.

Non natif : résidant dans la région sans y être né.

Statut d'occupation d'un logement : il définit la situation juridique du ménage concernant l'occupation de sa résidence principale. On distingue trois statuts principaux :

- le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété ;
- le statut de locataire ou sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer quel que soit le type de logement qu'ils occupent ;
- le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer.

La **taille moyenne des ménages** est le rapport entre le nombre des personnes constituant les ménages et le nombre de ménages.

Le **taux de fécondité** à un âge donné est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.